

ASSEMBLEE GENERALE DU CIQ DES PINCHINATS

L'Assemblée générale de notre CIQ s'est tenue dans la salle Roger Baudun, aux Platanes, le 5 février 2016 à 18h en présence d'une assistance très nombreuse.

Etait invité Mr Gallese, adjoint au maire, en charge de l'urbanisme

Membres du CA présents : Mesdames Magnan et Chinot

Messieurs Delhomme, Hovine et Quilici

Le déroulement de l'ordre du jour n'a pu s'effectuer comme à l'habitude. Monsieur Gallese, ne pouvant rester longtemps, est intervenu en premier pour parler du permis de construire accordé au Domaine de Tournon. Nous y reviendrons plus loin.

1- PARTIE STATUTAIRE

Rapport moral et rapport d'activités du président (rapport écrit distribué en séance) :

- La participation citoyenne (Dénomination obligée de "Voisins vigilants") qui devait être expérimentée dans un premier temps au Parc Rigaud, n'a pu se faire.
- La fête des Pinchinats a eu lieu le 14 juin et s'est déroulée dans de bonnes conditions.
- Trois caméras de surveillance devaient être installées dans le quartier. C'est toujours en attente de réalisation.
- En attente de l'installation prochaine de la fibre optique, le débit internet actuel devrait être amélioré.
- La desserte des transports en commun aux Pinchinats donne globalement satisfaction.
- Face à la nuisance due aux sangliers, des battues administratives ont été organisées et ont permis de réduire le nombre de bêtes mais l'action doit être poursuivie.
- Concernant l'installation de bornes à incendie dans notre quartier, le CIQ demande à avoir un plan de leur localisation et à connaître l'implication des pompiers à partir de ces bornes.

- Le PLU a été définitivement adopté le 31 juillet 2015 et est entré en vigueur le 3 septembre 2015. Cela soulève deux points importants qui seront repris lors du débat.

Rapport financier du trésorier :

Le trésorier a communiqué les comptes de l'exercice écoulé, qui sont à l'équilibre.

Compte d'exploitation 2015 : cotisations : 1308 € ; dépenses : 1297.38 € ; résultat : 10.62 €. Solde du compte de dépôt au 31/12/2015 : 7471.83 €.

Ces rapports ont été adoptés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

L'Assemblée a accordé son quitus aux administrateurs du CIQ.

Election du Bureau :

Etaient candidats :

Mesdames Emmanuèle Chinot, Noëlle Copin, Michèle Magnan, Marcelline Meuriot

Messieurs Daniel Caraglio, Etienne Colliot, Christian Korthals Altes, Jean-François Marey, Daniel Quilici, Jean-Philippe Roebben, Daniel Rogier

Tous les candidats ont été élus.

2- DEBAT

Le débat a porté sur :

- **Les enjeux du Domaine de Tournon sur la vie du quartier**
- **La suite à donner à la contestation sur la validité du permis de construire.**

L'assistance était très nombreuse, ce qui témoigne de l'importance de l'enjeu. Ce compte rendu ne relate pas le détail des débats mais énumère les points discutés et s'attache à dégager les conclusions et les actions à suivre.

Historique par M. Delhomme : nuisances passées de Tournon, chronologie POS/PLU, étapes et contenu exact du complexe hôtelier, actions de suivi du

CIQ, recours gracieux auprès de la mairie déposé le 28 octobre 2015 par le CIQ mais resté sans réponse.

Défense du projet de complexe hôtelier par M. Delhomme : pas de soirées autorisées, parc remis en état et bastide réhabilitée.

Défense du projet de complexe hôtelier par M. Gallese :

- En préambule, M. Gallese annonce que le PLU sera modifié pour permettre aux personnes qui le souhaitent de construire jusqu'à 30% d'extension de leur propre habitation
- Porté par le promoteur (SCCV) Aixellence Promotion : destruction du bâti récent, construction d'un ensemble de 48 chambres haut de gamme avec spa et restaurant
- Incidences modérées sur la circulation
- Justification de l'extension de l'assiette foncière passée de 4 ha à 10 ha par la nécessité de réaliser des ouvrages de protection du domaine en cas d'inondation.

Présentation et défense du projet de complexe hôtelier par M. Quilici : description des travaux envisagés, mention des terrains supplémentaires lui appartenant et qu'il met à disposition car indispensables (écoulement et stockage des eaux de pluie) pour l'obtention du permis de construire.

Plusieurs voix dans la salle s'élèvent pour demander de laisser du temps aux opposants au projet.

Dans les dernières minutes de l'AG, M. Laligant, résident du quartier expose les arguments contre le projet de complexe hôtelier :

- Contraire à la vocation agricole et paysagère du quartier des Pinchinats affirmée par le PLU, contraire au code rural
- Permis de construire obtenu après l'approbation du PLU et juste avant sa mise en application qui aurait interdit tout projet de cette nature
- Doutes sur l'identité du gestionnaire futur et la destination à long terme du projet
- Recours gracieux resté sans réponse.

Exposé par M. Quilici des risques qu'il y aurait à poursuivre une action en justice en particulier au niveau des frais.

Clôture par un vote à bulletin secret pour ou contre un recours contentieux relatif au permis de construire délivré pour le complexe hôtelier tel que

présenté.

3- CONCLUSIONS

Le Président Delhomme a proclamé les résultats à l'issue du dépouillement : 56 voix pour, 41 contre et 10 abstentions. Le recours contentieux est voté.

MM. Albert Delhomme et Pascal Hovine qui ne feront plus partie du CA, sont chaleureusement remerciés pour tout le temps et le travail qu'ils ont consacré au CIQ.